

Compte rendu du Conseil Municipal de Vandelévill

Du Vendredi 30 Novembre 2018

Tous les conseillers étaient présents
sauf Monsieur LUSIER Alain ayant donné procuration à Monsieur DELOFFRE
M. FOMBARON David était absent

Présentation zéro chômeur de M. TEN-BERGE

Le conseil a reçu M. TEN-BERGE, ce dernier a expliqué aux conseillers le principe de mise en place par zéro chômeur.

Lecture du procès-verbal du 25/09/2018

A l'unanimité, le conseil valide ce procès-verbal.

Programme d'actions ONF 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Refuse les travaux divers report 2017 suivant :
 - La réfection généralisée de pistes et sommières : localisation 10.i1 ; 4.i1 ; 5.i1 ; 7.i1 ; 8.i1 et 9.i1 pistes et Sommières dégradées par l'exploitation des affouages et les travaux d'entretien de route empierrée localisation 21.a pour un montant de 1940,00 HT €.
- Accepte le programme des travaux sylvicoles :
 - Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée et nettoyage dans les accrus post-tempête
Localisation 17.j1 ; 34.j1 ; 35.j1 et 36.j1 pour la somme de 1780,00 € HT
- Accepte le programme des travaux sur limites et parcellaire :
 - Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel Localisation 30.i2, 40.i2, 41.i2 et 42.i2
 - Entretien du parcellaire : broyage mécanique Localisation 41.i2 pour la somme de 1040,00 € HT

Remboursement EDF

Remboursement de la part d'EDF d'un montant de 61.59 € – Validé à l'unanimité

Décision modificative régularisation toiture église

Mr le Maire explique au conseil que suite à l'avis de l'ABF, nous avons dû procéder à la modification du devis pour la restauration de la toiture de l'église. Nous devons rajouter la somme de 124,50 € sur l'opération 534 sur la ligne d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la décision modificative de crédit suivante :

- **DM : REGULARISATION DEVIS TOITURE EGLISE**

Dépense :

Compte 023 : 124,50 €

Compte 6535 – 124,50 €

Compte 21318 : 124,50 €

Recette :

Compte 021 : 124,50 €

Validation liste affouagiste

La liste des affouagistes est arrêtée à 49 et le prix de la part de l'affouage fixée à 70 €

Souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire

Le centre de gestion de Meurthe et Moselle a remis à la concurrence le contrat mutualisé garantie maintien de salaire d'assurance, le groupe MNT a été retenu. Les garanties du risque prévoyance passe de 1.31 % au lieu de 1.58% actuel pour les deux risques « Incapacité temporaire de travail » et invalidité et décide de prendre en charge un montant maximum forfaitaire de participation de 11.41 € mensuel.

Le conseil valide à l'unanimité.

Rattachement CCAS au budget communal

Le conseil a décidé à l'unanimité de rattacher le budget CCAS à la commune à partir du 01/01/2019.

Vérification des bornes à incendie

Les pompiers ne sont plus en charge de vérifier les bornes à incendie des communes. Cette opération reste à la charge des communes.

La commune va demander des devis pour acheter le matériel nécessaire pour faire ce contrôle elle-même.

Aide habitat isolation M. MAMPEY Jean Paul

Monsieur le maire fait part au conseil de la demande de M. MAMPEY pour le versement de sa subvention d'un montant de 438.30 € pour l'isolation de sa maison. Le délai étant dépassé auprès de la communauté de communes, M. MAMPEY demande à la commune si elle souhaite quand même lui verser sa part. Le conseil accepte à l'unanimité de payer la part communale.

Déploiement fibre

Vandeléville fait partie des premières communes de l'EPCI où la fibre va être déployée à partir de décembre 2018. Les travaux devraient durer un an. Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet aux habitants.